



HONORAIRES VENTE de locaux à usage d'habitation

Montant de la transaction	Honoraires TTC*
Jusqu'à 50 000 €	Forfait de 3 000 €
Entre 50 001 € et 120 000 €	Forfait de 6 000 €
de 120 001 € et 500 000 €	5%
Plus de 500 001 €	4%

HONORAIRES VENTE de locaux à usage professionnel ou commercial ET terrains

Sur toutes les transactions	10%
-----------------------------	-----

* TVA au taux en vigueur (20%) incluse

Conformément aux usages locaux et sauf convention expresse entre les parties (précisée dans le mandat de vente), la rémunération sera à la charge du **VENDEUR**.

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence détentrice du mandat initial.

Avis de valeur de votre bien immobilier :

A partir de 240 € TTC (sur devis)

HONORAIRES DE LOCATION

Les montants des honoraires sont plafonnés à 8€/m² pour les prestations de visites, constitution de dossier et rédaction de bail et à 3€/m² pour la réalisation de l'état des lieux (zone détendue)

Honoraires à la charge du bailleur :

Honoraires de visite, de constitution de dossier et rédaction de bail :
 Jusqu'à 50 m² : 8 € TTC / m²
 A partir de 50 m² : 6 € TTC / m²

Honoraires relatifs à la réalisation de l'état des lieux : Toutes surfaces : 3 € TTC / m²

Honoraires à la charge du locataire :

Honoraires de visite, de constitution de dossier et rédaction de bail :
 Jusqu'à 50 m² : 8 € TTC / m²
 A partir de 50 m² : 6 € TTC / m²

Honoraires relatifs à la réalisation de l'état des lieux : Toutes surfaces : 3 € TTC / m²

Cas spécifique des biens loués dans le cadre de colocation :

Rémunération forfaitaire de 240 € TTC par lot (chambre) loué et par partie (locataire et bailleur)

